

Président : Christian Ducos

Siège : 38 rue Victor Hugo, 40025 Mont-de-Marsan Cedex

www.adourmidouze.fr

Comité Territorial Adour Compte-rendu

Mardi 26 novembre 2024 à 18h

Pôle Associatif
145 chemin du Pigeon
Souprosse

ORDRE DU JOUR

I.	GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES.....	3
1.	Travaux réalisés.....	3
2.	Réflexions en cours.....	4
II.	Valorisation territoriale	7
1.	Sentier de l'Adour	7
III.	Natura 2000.....	8
IV.	Animation.....	8
V.	Programmation 2025	11
1.	Fiche programme n°2025_7 : Renouvellement/Acquisition de matériel pédagogique	11
2.	Fiche programme n°2025_16 : Aménagement d'ouvrage de franchissement piscicole sur le Marrein.....	11
3.	Fiche programme n°2025_21 : restauration de Berge à Poyanne.....	12
4.	Fiches programmes n°2025_15/17/18/19	12
5.	Fiche programme n°2025_22.....	13
VI.	A vos agenda	13
VII.	Conclusion	13

I. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

1. Travaux réalisés

Opération réalisée : démantèlement de deux ouvrages



Fiche programme GEMAPI n°2023_11

Localisation :

Ruisseau Courdaoute - Commune de Grenade-sur-Adour

Objectifs :

- Restaurer la continuité écologique
- Améliorer l'hydromorphologie du cours d'eau

Montant prévisionnel des travaux : 30 000 € HT

Montant retenu : 13 341 € HT

Etat d'avancement : Réalisé



Rééquilibrage du lit aval

Opération réalisée : démantèlement de deux ouvrages



Fiche programme GEMAPI n°2024_17

Localisation :

Ruisseau Moulin de Barris - Commune de Lamothe

Objectifs :

- Restaurer la continuité écologique
- Améliorer l'hydromorphologie du cours d'eau

Montant prévisionnel des travaux : 40 000 € HT

Montant retenu : 33 576 € HT

Etat d'avancement : Réalisé pour 25 104,94 € HT



Suivi de la stabilité des berges

Opération à réaliser :

- Gestion de l'atterrissement à Onard → En période d'étiage 2025
- Gestion de la végétation sur le bassin versant du Bos → Janvier 2025
- Gestion de la végétation sur l'Adour → En attente de devis début travaux 2025
- Renaturation du Gioulé amont → Printemps/Automne 2025



Planning entreprises chargé + conditions météorologiques peu favorables

2. Réflexions en cours

Proposition de charte pour l'accompagnement technique auprès de tiers



Contexte :

- SAM → appui à la rédaction des dossiers règlementaires
- SAM garant auprès de la DDTM
- SAM pas informé lors de la réalisation des travaux

Proposition :

- Faire signer un document d'engagement respectif
- A l'attention des riverains et collectivités
- Format charte ou convention



Comment garantir le suivi post autorisation administrative ?

Article 6 :

Le syndicat exerce une compétence obligatoire par transfert de ses membres. Les membres qui ont adhéré à la compétence obligatoire décident d'adhérer ou non pour la compétence à la carte.

- Compétence obligatoire :

Dans un souci de gestion cohérente et équilibrée des cours d'eau et milieux aquatiques associés à l'échelle du bassin versant, le syndicat a pour compétence la mission suivante relevant pour tout ou partie des items 1^{er}, 2^e et 8^e du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement utilisés pour définir la compétence GEMAPI.

Le syndicat a vocation à intervenir :

- en maîtrise d'ouvrage, pour la conduite d'études et de travaux, dès lors que ces opérations relèvent de l'intérêt général et participent de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une gestion équilibrée des cours d'eau et milieux humides associés à l'échelle du bassin versant,
- en accompagnement technique et administratif, sensibilisation et information, auprès de tout public (riverains, porteurs de projets, collectivités, scolaires) avec pour objectif d'accompagner la bonne connaissance et la mise en œuvre de la gestion équilibrée des cours d'eau et milieux humides associés à l'échelle du bassin versant.

Hormis pour des opérations relevant de l'intérêt général et participant à la gestion pérenne et équilibrée des cours d'eau et milieux humides associés à l'échelle du bassin versant, le syndicat n'a pas vocation à intervenir en maîtrise d'ouvrage en lieu et place des gestionnaires ou responsables d'objets ponctuels implantés sur les cours d'eau tels que notamment :

- les ouvrages transversaux établis dans le lit des cours d'eau par des tiers publics ou privés (seuils, ponts, aménagements hydrauliques),
- les plans d'eau publics ou privés et leurs ouvrages afférents.

Par ailleurs, le syndicat n'est pas compétent en matière de protection contre les inondations.

Néanmoins, concernant ces exclusions, le syndicat peut accompagner techniquement et administrativement les opérateurs publics et privés dans la gestion des ouvrages et/ou plans d'eau dont ils sont responsables et/ou propriétaires.

Recharge granulométrique



Fiche programme GEMAPI n°2024_13

Localisation :
Ruisseau Moulin de Bordes - Commune de Souprosse

Objectifs :

- Restauration hydromorphologique
- Ralentissement des écoulements
- Amélioration de la qualité de l'eau

Chiffrage prévisionnel :
70 000 euros pour 750 mètres de cours d'eau



Peu de lisibilité pour pouvoir se positionner

Projet renaturation de l'Ouzente

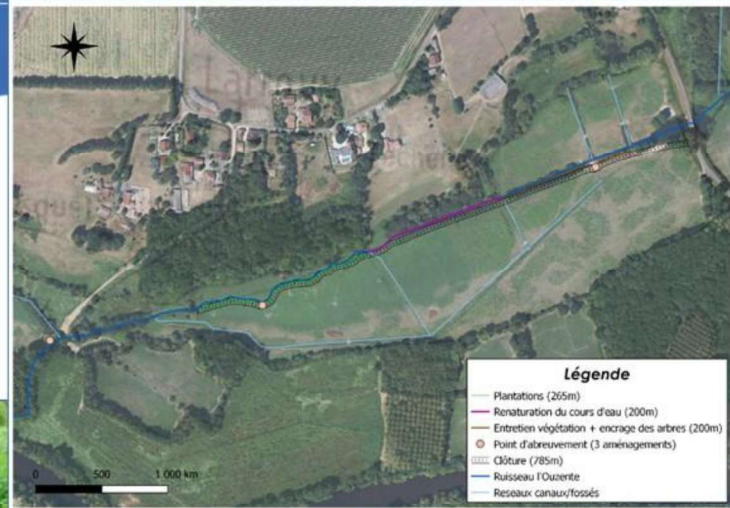
Fiche programme GEMAPI n°2024_19

Localisation :
Ruisseau de l'Ouzente - Commune de Saint-Vincent-de-Paul

Objectifs :

- Diversifier les écoulements
- Améliorer la morphologie du ruisseau
- Améliorer la qualité de l'eau

Chiffrage prévisionnel :
50 000 euros HT



Sélection des tronçons avec les acteurs locaux

Projet renaturation de l'Ouzente : Puits en berge



Exemple d'un puits réalisé à Lupiac par Montieux travaux

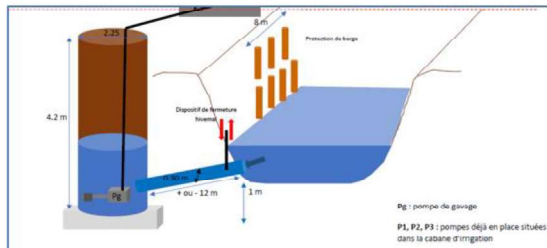
Objectifs :

- Améliorer la dynamique des écoulements
- Limiter le développement de la Jussie

Action :

- Déplacer le pompage et créer un puits en berge

Chiffrage → 30 000 € HT



Le syndicat est-il légitime à porter cette opération?

Questions et remarques remontées en séance

- ✓ M. LABAT témoigne au sujet du puits en berge réalisé par le SGLB à Gamarde-les-Bains, affirmant qu'il s'agit d'un projet qui a eu des résultats positifs.

Les élus ont décidé de rechercher des financements et de consulter le propriétaire/exploitant concernant le reste à charge.

Mise en œuvre des projets sur le bassin versant du Pératgé



Fiche programme GEMAPI n°2024_16

Localisation : Saint-Sever

Objectifs :

- Solution fondée sur la nature
- Réduire les débordements
- Restaurer des milieux aquatiques
- Adaptation du territoire aux effets changement climatique

Points de blocage :

- Maïsadour : volonté de vendre – CU autorisé
- PLUi : déclassement emprise projet de AU à N - délai 1 ans
- Projet dépendant de l'aménagement du territoire



Suspendre le portage de ce projet

Questions et remarques remontées en séance

- ✓ M. LALANNE précise la possibilité d'un sursis à statuer de la commune sur l'emprise du projet

II. VALORISATION TERRITORIALE

1. Sentier de l'Adour

Sentier de l'Adour : Inauguration printemps 2025

5 scénarios présentés au conseil départemental :

- Saint-Maurice-sur-l'Adour/Grenade-sur-l'Adour
- Bordères-et-Lamensans
- Bordères-et-Lamensans/Cazères-sur-l'Adour
- Aire-sur-l'Adour
- Aire-sur-l'Adour/Barcelonne-du-Gers

Trois semaines ont été pré-fléchées :

- Du 12 au 16 mai.
- Du 19 au 23 mai.
- Du 2 au 6 juin.



Attente du choix du scénario par élus départementaux

Sentier de l'Adour : finalisation rando-guide – Ré-édition 2025

- Réalisation des feuillets de rando-guide 17.5 à 17.1 correspondant aux tronçons entre Grenade-sur-l'Adour et Aire-sur-l'Adour
- Traduction des feuillets de rando-guide global (reprenant le sentier dans son entièreté)
- Correction de feuillets de rando-guide déjà existant.



Une première version des rando-guides a été transmise au conseil départemental.

III. NATURA 2000

Perspectives d'animation des sites « L'Adour » et « Barthes de l'Adour »



Contexte :

- SAM membre du collectif d'animation jusqu'au 31/12/2024 (sous traitant)

Evolution :

- RNA cherche une collectivité porteuse ou cherchera un nouveau prestataire pour l'animation via marché public
- COPIL le 10/12/2024 pour positionnement collectivité et si personne réponse au marché avant le 16/12/2024
- Baisse de l'enveloppe de 40% sur 3ans sur site des Barthes et 30% sur 3ans sur l'Adour.
- Réunion technique le 26/11 pour travailler à une réponse collective au marché
- Réunion politique le 02/12 pour préparer le COPIL et valider montage marché

IV. ANIMATION

Zoom sur deux animations : fête des Saligues à Cazères-sur-l'Adour



Date : 25 mai et 12 octobre 2024

Commune : Cazères-sur-l'Adour et Saint-Paul-lès-Dax

Public : Grand public

Nombre de personnes sensibilisées : 204 + 44

Thématiques :

- Milieux aquatiques
- Bassin versant
- Biodiversité
- Actions d'un syndicat de rivière
- Gestion à l'échelle du bassin versant

2024 : animations passées depuis le dernier CT

Date	Public	Animation	Partenaire	Nombre de personnes sensibilisées
23/05/2024	Grand public	Jeu et conférence dans le cadre de la fête de la Nature à Barcelonne-du-Gers	Médiathèque CdC Aire-sur-l'Adour	9
25/05/2024	Grand public	Fête de la nature et des saligues à Cazères	OT Pays Grenadais	204
15/06/2024	Grand public	La biodiversité et moi à Pontonx	Ville de Pontonx	25
21/06/24	Séniors	Balade sur le sentier de l'Adour à Saint-Sever avec le SAPAL	SAPAL	20
02/07/24	Grand public	Balade sur le sentier de l'Adour à Saint-Maurice	OT Pays Grenadais	15
16/07/24 et 23/07/24	Grand public	Stand de le cadre des berges éphémères à Dax	Ville de Dax	101
11/07/24 & 08/08/24	Grand public	Descente en canoë commentée sur l'Adour	Association La grange	29



Et bien d'autres encore ...



A ce jour 683 personnes en grand public sensibilisées en 2024 par le SAM

Journées thématiques 2025

Date	Thématiques	Animation
02 février 2025	Journée Mondiale des zones humides	
14 mars 2025	Journée d'action pour les rivières	Journée dédiée aux élus du SAM
22 Mars 2025	Journée Mondiale de l'Eau	
18 au 22 mai 2025	Fêtes de la Nature	Fête de la nature et des saligues de l'Adour à Cazères-sur-Adour
22 mai 2025	Journée mondial de la Biodiversité	
05 juin 2025	Journée mondiale de l'environnement	
1 au 8 juin 2025	Semaine des rivières	Projet d'évènement coordonné entre syndicats sur le Grand Dax
18 septembre au 8 octobre 2025	Semaine du développement durable	



Avez-vous des suggestions pour des réalisations sur le territoire ?

Bilan programme animation scolaire 2024



31 classes

14 classes

725 élèves sensibilisés

290 élèves sensibilisés



1015 enfants sensibilisés en tout !

Questions et remarques remontées en séance

- ✓ M. DUCOS souligne un retour positif concernant les animations réalisées sur sa commune.

Programme animation scolaire 2025

EPCI concernés :



Particularité du Grand Dax :

Territoire partagé sur plusieurs syndicats de bassin versant.

Réunion le 12/11/2024 pour discuter stratégie d'intervention.

→ Chacun intervient sur son territoire.

→ SAM garde la main sur communes partagées (Dax, St-Paul-les-Dax, Narpousse, Herm)



Etat d'avancement :

Inscriptions ouvertes auprès des écoles du 19/11/2024 au 10/01/2024.



Fin 2025 tous les EPCI du SAM auront bénéficié de ce programme

V. PROGRAMMATION 2025

1. Fiche programme n°2025_7 : Renouvellement/Acquisition de matériel pédagogique

Questions et remarques remontées en séance

- ✓ M. LALANNE souligne l'importance de mutualiser le matériel avec d'autres syndicats.

2. Fiche programme n°2025_16 : Aménagement d'ouvrage de franchissement piscicole sur le Marrein

Amélioration du franchissement piscicole sur le Marrein



Aval



Aval

Fiche programme n°2025_16

Localisation :
Ruisseau du Marrein - communes Tartas/Gouts

Problématique :

- Obstacle à la continuité écologique (piscicole et sédimentaire)
- Foncier : ouvrage situé sur des parcelles privées

Objectifs :

- Restaurer la continuité écologique
- Maintenir les usages

Action :

- Création d'un passage à gué



Foncier à pérenniser

Questions et remarques remontées en séance

- ✓ M. DUCOS souligne la nécessité d'augmenter le coût prévisionnel de cette action.

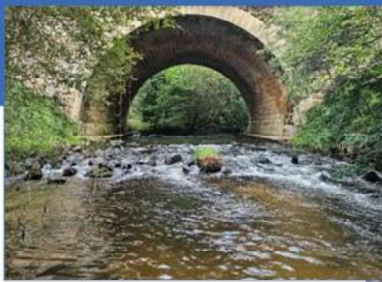
3. Fiche programme n°2025_21 : restauration de Berge à Poyanne

Questions et remarques remontées en séance

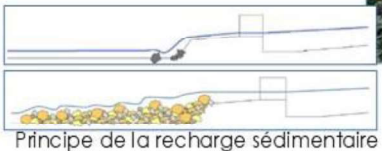
- ✓ Après échange et le retour de M. Labat, le site a évolué et les membres du CT ont soulevé la nécessité d'augmenter le coût prévisionnel de cette action.

4. Fiches programmes n°2025_15/17/18/19

Restauration hydromorphologique :



Aval de l'ouvrage sur le Luzou



Principe de la recharge sédimentaire



Seuil de l'ASA hors irrigation

Fiche programme n°2025_15, 17, 18 et 19

Localisation :

- Le Gioulé - Bordères-et-Lamensans
- Moulin de Barris - Cauna/Souprosse
- Le Luzou - Bégaar

Objectifs :

- Restaurer l'hydromorphologie du cours d'eau
- Stabiliser l'ouvrage
- Amélioration de la continuité

Action :

- Réaliser une recharge sédimentaire à l'aval



4 actions similaires sur le BV

5. Fiche programme n°2025_22

Elaboration du futur PPG du syndicat

Réflexion à l'échelle du bassin versant (*animation territoriale, opération pilote,...*)

Renaturation des cours d'eau secondaires

La Midouze - besoin de renaturation forte

L'Adour – reprise démarche espace de mobilité

Programmation sur 3 ans – objectif 2027

Montant prévisionnel 240 000 € TTC



Champ d'actions à élargir?

VI. A VOS AGENDA

A vos agenda



Journée d'action pour les rivières | 14 mars 2025 organisé par les étudiants BTSA DATR de Mugron



Comité Syndical | 10 décembre 2024 à 18h30

Comité Syndical | 4 février 2025 à 18h00



Comité Territorial Adour | 15/04/2025 et 25/11/2025



En bien d'autre encore!

VII. CONCLUSION

L'ensemble des fiches programmes présentées ont été validées par les élus présents au Comité Territorial Adour.